

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2019

4/1 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Suite au vote de la Décision Budgétaire Modificative n° 1 le 27 juin 2019, quelques ajustements supplémentaires doivent être opérés.

1. Section de fonctionnement

a. Opérations réelles

Les charges de personnel doivent être complétées compte tenu de la mise en œuvre à compter de novembre 2019 de la 3^{ème} phase du projet d'établissement de l'école de musique (2 500 €) et du recrutement de personnel contractuel (14 400 €).

Il y a lieu de procéder à un virement de crédits prévus initialement au budget pour des prestations de service réalisées par des organismes extérieurs (-2 800 €).

L'évolution des tarifs d'affranchissement au 1^{er} janvier 2019 et l'envoi en nombre de plis lié à des actions spécifiques 2019 (nouvelles cartes électorales et action « Territoire Zéro Chômeur ») nécessitent, par ailleurs, une augmentation des crédits budgétaires de 5 000 €.

Enfin, quelques compléments sont enregistrés par rapport au Budget Primitif notamment pour des frais de fourniture du service antenne télévision (4 500 €) et de maintenance du système de vidéo protection (15 000 €).

b. Opérations d'ordre

La régularisation de certains amortissements réalisés sur exercices antérieurs nécessite de prévoir 6 794,64 € supplémentaires :

- amortissements de frais d'insertion de marchés publics lancés en 2017 (4 165,20 €),
- amortissements d'une subvention d'équipement versée en 2007 (0,20 €),
- amortissements de mobilier acquis en 2010 (2 451,04 €),
- amortissements de matériel acquis en 2007 (178,20 €).

Le virement à la section d'investissement est diminué de 50 894,64 € afin d'équilibrer les différents ajustements budgétaires.

2. Section d'investissement

a. Opérations réelles

Compte tenu du décalage de la date de démarrage des travaux d'aménagement de la Place Vauban, il est proposé de diminuer les crédits budgétaires 2019 de 44 100 €.

b. Opérations d'ordre

Les inscriptions budgétaires correspondent :

- à la réintégration des travaux de mise en lumière de l'immeuble « La Pépite » au compte 21534 de la nomenclature M14 – Réseaux d'électrification,
- à l'apurement de frais d'études relatifs à la mise en lumière de l'immeuble « La Pépite » (17 933,46 €) et à la démolition de la résidence Van der Meersch (14 652 €),
- à l'apurement de la fin des travaux de restructuration de la Galerie Europe réalisés sous mandat par la SEM Ville Renouvelée (3 197,38 €),
- aux régularisations des amortissements de frais d'insertion de marchés publics lancés en 2017 (4 165,20 €), d'une subvention d'équipement versée en 2007 (0,20 €), de mobilier (2 451,04 €) et de matériel (178,20 €) acquis en 2010 et 2007,
- à la diminution du virement de la section de fonctionnement (-50 894,64 €).

La Décision Modificative n° 2 du budget principal de la Ville s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : **0 €**,
- en section d'investissement : **+ 94 846,84 €**.

BUDGET PRINCIPAL 2019					
DECISION MODIFICATIVE N°2					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES NOUVELLES			RECETTES REELLES NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
Chapitre 920					
92020 6261	Frais d'affranchissement	5 000,00			
92023 6156	Maintenance (service antenne télévision)	4 500,00			
92023 64131	Rémunération des non titulaires (communication)	9 000,00			
92025 60612	Energie - électricité (salles municipales)	2 500,00			
92026 6135	Location mobilière (cimetière)	3 000,00			
Chapitre 921					
92112 6156	Maintenance (vidéo protection)	15 000,00			
Chapitre 923					
92311 64131	Rémunération des non titulaires (école de musique)	2 500,00			
Chapitre 926					
9263 64131	Rémunération des non titulaires (aides à la famille)	5 400,00			
Chapitre 928					
92824 6042	Prestations de service (Le Lien)	-2 800,00			
	sous-total	44 100,00		sous-total	0,00
DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES			RECETTES D'ORDRE NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
Chapitre 934					
nature 6811	Régularisation amortissements frais insertion marchés publics	4 165,20			
nature 6811	Régularisation amortissements subvention d'équipement	0,20			
nature 6811	Régularisation amortissements acquisition mobilier 2010	2 451,04			
nature 6811	Régularisation amortissements acquisition matériel 2007	178,20			
Chapitre 939					
	Virement à la section d'investissement	-50 894,64			
	sous-total	-44 100,00		sous-total	0,00
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL		0,00	FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES REELLES NOUVELLES			RECETTES REELLES NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
Chapitre 908					
90824 2128	Travaux aménagement Place Vauban	-44 100,00			
	sous-total	-44 100,00		sous-total	0,00
DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES			RECETTES D'ORDRE NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
Chapitre 910			Chapitre 910		
nature 21534	Réintégration travaux de mise en lumière immeuble La Pépîte	103 164,00	nature 2181	Réintégration travaux de mise en lumière immeuble La Pépîte	103 164,00
nature 21534	Apurement frais d'études mise en lumière immeuble La Pépîte	17 933,46	nature 2031	Apurement frais d'études mise en lumière immeuble La Pépîte	17 933,46
nature 2138	Apurement frais d'études démolition résidence Van Der Meersch	14 652,00	nature 2031	Meersch	14 652,00
nature 238	Apurement travaux Galerie Europe sous mandat SEM	3 197,38	nature 2138	Apurement travaux Galerie Europe sous mandat SEM	3 197,38
			Chapitre 914		
			nature 28033	Régularisation amortissements frais insertion marchés publics	4 165,20
			nature 280421	Régularisation amortissements subvention d'équipement	0,20
			nature 28184	Régularisation amortissements acquisition mobilier 2010	2 451,04
			nature 28188	Régularisation amortissements acquisition matériel 2007	178,20
			Chapitre 919		
				Virement de la section de fonctionnement	-50 894,64
	sous-total	138 946,84		sous-total	94 846,84
INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL		94 846,84	INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL		94 846,84

Le conseil municipal est invité à adopter la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget principal de la Ville telle qu'elle se présente ci-dessus.